



L'essentiel



du mercredi 13 avril 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

COHERENCE DU QUINQUENNAT

La politique qui est conduite depuis 4 ans est engagée en cohérence. Cette cohérence repose sur 3 piliers. 1/ « Redresser », ce qui était indispensable, car en 2012 le pays était dans une situation difficile. « On est maintenant dans une phase [de redistribution des] efforts engagés par les Français ». 2/ Préserver et « renforcer le modèle social » : notre modèle a été adapté et des droits nouveaux ont été donnés. 3/ « Protéger et veiller à la sécurité de la France et des Français », tant par l'action de la France à l'international que le renforcement des moyens, en particulier pour lutter contre le terrorisme, au niveau national. Le président de la République « a demandé que tous les ministres s'inscrivent dans la défense de cette [...] politique dans sa globalité » (S. Le Foll, 13/04/16).

PROGRAMME DE STABILITE ET DE REFORME (cf. Questions d'actualité, 13/04/16)

Le gouvernement a présenté ce mercredi son programme de stabilité et son programme national de réforme. Les dépenses publiques sont maîtrisées. Le déficit public et les prélèvements obligatoires ont baissé et baisseront encore. C'est ainsi un fait inédit depuis le début des années 2000 : le déficit public baisse en même temps que les prélèvements obligatoires baissent. Enfin, la dette se stabilise. La politique de redressement qui est conduite, et qui produit ses résultats, est exigeante : du fait de la faible inflation, 3,8 Md€ supplémentaires devront être économisés en 2016. Le gouvernement va poursuivre ses réformes, en faveur du redressement budgétaire mais aussi de la reprise de la croissance : les réformes programmées devraient avoir un impact de l'ordre de 4,8 points de PIB à l'horizon 2020 et plus d'un million d'emplois créés.

Comme chaque année, le gouvernement a présenté ce mercredi son programme de stabilité et son programme national de réforme. Ces documents seront discutés avec le Parlement avant d'être adressés à nos partenaires européens et à la Commission européenne avant la fin du mois d'avril.

Il en ressort que :

- **Le déficit public baisse et baissera :**
 - o **En 2015**, les objectifs budgétaires ont été dépassés. Le déficit du budget de l'État a ainsi été divisé par 2 en 5 ans, passant de 148,8 Md€ en 2010 à 70,5 Md€ en 2015 ; le déficit de la sécurité sociale a été divisé par près de 3 en 5 ans, puisqu'il est passé de 28 Md€ en 2010 à 10,7 Md€ en 2015 ; les collectivités locales ont renoué avec l'équilibre de leurs comptes pour la 1ère fois depuis 2003 ;
 - o **En 2016 et 2017**, les cibles de déficit public sont confirmées - à 3,3 % du PIB en 2016, puis 2,7 % en 2017
- **La dette se stabilise**, autour de 96 % du PIB. Elle avait augmenté de 50% et 30 pt de PIB en 10 ans, dont 25 pts de 2007 à 2012.

Ceci est obtenu avec :

- **Une baisse des dépenses publiques par rapport au PIB, qui va se poursuivre jusqu'en 2017** : -0,8 pt en 2015, - 2 pts sur le quinquennat (54% en 2017 hors crédit d'impôt).
- **Une baisse des prélèvements obligatoires, inédite depuis 2009, qui va également se poursuivre jusqu'en 2017** : -0,3 pt en 2015, -0,8 pt en 2015-2017, une quasi-stabilité sur le quinquennat (44% en 2017, soit +0,2 pt).

C'est ainsi un fait inédit depuis le début des années 2000 : le déficit public baisse en même temps que les prélèvements obligatoires baissent. Le redressement budgétaire se matérialise grâce à des économies et non du fait de hausses d'impôt. « Baisser le déficit et baisser les impôts : c'est ce que les Français attendent d'une bonne politique budgétaire et c'est là tout ce que nous faisons depuis deux ans » (C. Eckert, 13/04/16).

Les cibles définies sont exigeantes mais atteignables. Du fait de la faible inflation, 3,8 Md€ supplémentaires devront être économisés en 2016.

- « Les dépenses de l'État et de ses opérateurs seront abaissées d'1 Md€ » en 2016 (C. Eckert, 13/04/16).
- **1 Md€ d'économies sera également réalisé sur la Sécurité sociale**, en poursuivant notamment l'effort mené pour contenir la progression des dépenses de l'Assurance Maladie, et en réduisant les frais de gestion des organismes de sécurité sociale.
1,8 Md€ supplémentaires seront économisés par de moindres dépenses sur la charge de la dette, grâce à des taux d'intérêt historiquement bas.

S'agissant des nouvelles mesures exceptionnelles (dégel du point de l'indice des fonctionnaires, mesures jeunesse, plan d'urgence pour l'emploi, soutien au secteur agricole), « toute nouvelle mesure a été, est et sera intégralement financée par des mesures compensatoires ». C'est une question de « réactivité » budgétaire. Pour cela, la réserve de précaution qui compte « plusieurs milliards pour ajuster les choses » sera utilisée et des crédits ministériels seront redéployés (M. Sapin, 13/04/16).

Le programme national de réforme (PNR) présenté également ce matin détaille la stratégie économique du gouvernement. Au total, les réformes qui y sont présentées devraient avoir un impact de l'ordre de **4,8 points de PIB à l'horizon 2020 et plus d'un million d'emplois créés** (compris celles qui seront adoptées et mises en œuvre en 2016 : 3^{ème} phase du Pacte de responsabilité et de solidarité ; prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu ; pérennisation du CICE sous forme de baisse définitive de cotisations sociales ; projet de loi Travail ; projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ; ...).

NEGOCIATION CONVENTION ASSURANCE CHOMAGE – PROGRAMME STABILITE

La prochaine convention d'assurance chômage, dont la négociation a été entamée par les partenaires sociaux a plusieurs objectifs, notamment l'adaptation du régime d'assurance chômage aux évolutions du marché du travail, le soutien au retour à l'emploi et la création d'emplois de qualité. Elle devra aussi rééquilibrer durablement les finances du régime afin d'assurer sa pérennité : le déficit dit « structurel » du régime, c'est-à-dire hors effets liés à la conjoncture, atteindrait 1,6 Md€ en 2018. Un ajustement à cette hauteur serait nécessaire. Le Programme de Stabilité présenté aujourd'hui vient rappeler cette nécessité. Pour autant, il ne s'agit en rien d'un objectif d'économies imposé à la négociation. La définition des règles d'indemnisation chômage et de leur évolution relève de la responsabilité des partenaires sociaux

La prochaine convention d'assurance chômage, dont la négociation a été entamée par les partenaires sociaux, sera l'occasion de faire évoluer l'assurance chômage de manière à la rendre plus efficace, tout en préservant sa fonction protectrice.

Il s'agira en particulier de poursuivre l'adaptation du régime d'assurance chômage aux évolutions du marché du travail, notamment en sécurisant davantage les transitions professionnelles pour favoriser la mobilité et mieux protéger ceux qui ont une carrière professionnelle non linéaire.

Il s'agira également de soutenir le retour à l'emploi des actifs et encourager l'ensemble des acteurs à la création d'emplois de qualité. L'augmentation du nombre de contrats très courts dans les flux d'embauche appelle, en effet, à une mobilisation forte en faveur de l'emploi stable. C'est également un enjeu que le Premier ministre a rappelé lundi à l'issue des rencontres avec les organisation de la jeunesse.

Il s'agira enfin de rééquilibrer durablement les finances du régime afin d'assurer sa pérennité :

- D'après les prévisions de l'Unédic, sans mesures nouvelles et malgré les mesures adoptées en 2014, **le déficit dit « structurel » du régime, c'est-à-dire hors effets liés à la conjoncture, atteindrait 1,6 Md€ en 2018.**
- Pour restaurer l'équilibre du régime, **un ajustement à cette hauteur serait nécessaire.**
- Cette estimation a été reprise par le gouvernement dans son rapport sur la situation financière de l'Unedic remis au Parlement début janvier, et **c'est ce même raisonnement que rappelle le Programme de Stabilité présenté aujourd'hui.**

- **Ce chiffre n'est évidemment pas un objectif d'économies donné à la négociation d'assurance chômage.** La définition des règles d'indemnisation chômage et de leur évolution relève de la responsabilité des partenaires sociaux.

ACTIONS NOUVELLES - EGALITE ET CITOYENNETE (cf. Dossier de presse en PJ)

Le projet de loi « Egalité et citoyenneté » a été présenté ce mercredi en Conseil des ministres. Le gouvernement renforce son action pour rassembler tous les Français autour des valeurs de la République et pour faire progressivement tomber les barrières auxquelles est confrontée une partie de la population dans ses conditions de vie. En créant les conditions de la généralisation d'une culture de l'engagement citoyen et renforçant la priorité à la jeunesse : création d'un congé d'engagement associatif pour les actifs bénévoles ; mise en place de la réserve citoyenne tout au long de la vie ; renforcement de l'accès des jeunes à leurs droits... En favorisant la mixité sociale pour casser les ghettos : renforcement du pouvoir de l'Etat pour se substituer aux communes défaillantes qui refusent de bâtir du logement social, 25 % des logements sociaux des quartiers les plus prisés réservés aux demandeurs les plus modestes, ... En créant de nouveaux droits : extension du rôle des conseils citoyens, renforcement de la formation à la maîtrise du français tout au long de la vie, élargissement de l'accès à la fonction publique, ... Ce sont des mesures concrètes pour faire évoluer la société.

Le projet de loi « Egalité et citoyenneté » a été présenté ce mercredi en Conseil des ministres. Le gouvernement renforce son action pour rassembler tous les Français autour des valeurs de la République et pour faire progressivement tomber les barrières auxquelles est confrontée une partie de la population dans ses conditions de vie. « La bataille de l'égalité ne se règle pas à coups de milliards seulement, mais en dénichant un à un chaque blocage, chaque frein, chaque préjugé, chaque injustice et en les levant tous » (PM 13/04/16). « Un maillage de mesures fines qui va retisser l'égalité, promouvoir la citoyenneté, renforcer ce que nous avons de commun, redonner à tous le goût de la République » (PM, 13/04/16).

Ce projet de loi encourage l'engagement citoyen tout au long de la vie et renforce la priorité à la jeunesse portée par le gouvernement depuis 2012 :

- **Création d'un congé d'engagement associatif** pour les actifs bénévoles ;
- **Mise en place de la réserve citoyenne** tout au long de la vie ;
- Reconnaissance systématique de l'engagement dans les diplômes de l'enseignement supérieur ;
- Ouverture du service civique;
- Systématisation de l'information sur les examens de santé, les entretiens sur les droits en matière de couverture santé et de prévention pour les jeunes à partir de 16 ans et à intervalles réguliers.
- A la suite des concertations menées avec les organisations de jeunesse, le Premier Ministre a par ailleurs invité les parlementaires à compléter le texte.

Il engage des mesures structurantes dans le domaine du logement pour favoriser la mixité sociale et lutter contre les phénomènes de ségrégation territoriale et de « ghettoïsation » de certains quartiers. « L'objectif, c'est la République. Ferme, ouverte et généreuse. **Ferme pour casser les ghettos : nous renforçons encore le pouvoir de l'Etat pour qu'il se substitue aux communes défaillantes qui refusent de bâtir du logement social. Nous faisons en sorte que les familles les plus pauvres ne soient pas toutes cantonnées aux mêmes quartiers** » (PM 13/04/16) :

- **25 % des logements des quartiers les plus prisés réservés aux demandeurs les plus modestes ;**
- Plus de souplesse pour les bailleurs sociaux dans la fixation des loyers en favorisant l'accueil des locataires aux profils plus diversifiés au sein des immeubles ;
- Publication des critères d'attribution des logements sociaux établis à l'échelle intercommunale ;
- Encouragement de la « location choisie » qui permet aux locataires de connaître l'offre de logements sociaux vacants et de candidater pour y avoir accès ;
- Mise en cohérence des critères de priorité pour intégrer notamment les personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée ;
- Renforcement des obligations de production de logement social et meilleur ciblage avec les besoins et réalités des territoires.

Il consacre et crée de nouveaux droits, au bénéfice de l'ensemble des citoyens :

- **Extension du rôle des conseils citoyens, au travers de la reconnaissance d'un droit d'interpellation** qui permettra de modifier le contrat de ville afin de mieux répondre aux besoins des habitants ;

- **Renforcement de la formation à la maîtrise du français tout au long de la vie, et notamment dans le cadre de la formation professionnelle ;**
- **Elargissement de l'accès à la fonction publique afin de valoriser tous les types d'expérience professionnelle ;**
- Durcissement de la répression des délits de provocation, de diffamation, d'injures et d'actes racistes face aux actes de racisme et de discriminations pour agir plus efficacement sur les discriminations et élargissement de la circonstance aggravante.

A travers cette loi «Egalité et Citoyenneté», le gouvernement propose « des mesures concrètes pour faire évoluer la société » (PM 13/04/16).

RESULTATS - POURSUITE - PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, conçu en 2013 comme un bouclier social, pour protéger les personnes en difficulté, et comme un tremplin social, pour recréer des opportunités, connaît de premiers résultats significatifs. Toutes les mesures ont été engagées, 60 % ont été réalisées : revalorisation des minima sociaux et des prestations familiales, amélioration de l'accès aux soins, développement de la garantie jeunes, mise en place de la prime d'activité, ... Il faut aller plus loin et la lutte contre la pauvreté reste une priorité : amélioration de l'information sur ses droits (médiation numérique par des jeunes en service civique), plan de prévention des expulsions locatives, mise en place progressive du chèque énergie, simplification des critères de domiciliation des personnes sans abri pour éviter les refus abusifs, promotion de la scolarisation des enfants dès 2 ans auprès des parents, généralisation des points conseils budgets contre le surendettement, ...

Chiffre clé : D'ici 2017, environ **2,6 Md €** supplémentaires seront redistribués chaque année à **2,7 millions de ménages** parmi les plus en difficulté (soit **environ 1 000 euros en moyenne par an et par ménage**).

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, conçu en 2013 comme un bouclier social, pour protéger les personnes en difficulté, et comme un tremplin social, pour recréer des opportunités, connaît de premiers résultats significatifs.

Le plan joue son rôle d'amortisseur social de la crise : la hausse du taux de pauvreté en France constatée entre 2008 et 2012 a été enrayée. Une fois le plan pauvreté monté en charge, ce sont environ 2,6 Md € supplémentaires qui seront redistribués chaque année à 2,7 millions de ménages parmi les plus en difficulté (soit **environ 1 000 euros en moyenne par an et par ménage d'ici fin 2017**).

Toutes les mesures ont été engagées, et près de 60 % ont été réalisées à ce jour, par exemple :

- **Les engagements du gouvernement sont tenus sur le plan des revalorisations des minima sociaux** (+ 10 % sur 5 ans pour le RSA) **et des prestations familiales** (+ 25 % sur 5 ans pour l'Allocation de soutien familial, et + 50 % sur 5 ans pour le Complément Familial majoré, qui bénéficient aux familles isolées et nombreuses) ;
- **L'accès aux soins est amélioré grâce à la généralisation progressive du tiers payant**, et aussi par le renforcement de la couverture complémentaire santé pour les ménages les plus modestes (600 000 personnes supplémentaires depuis 2013) et par la protection universelle maladie (PUMA) qui organise la continuité des droits quels que soient les changements de situation professionnelle ou familiale ;
- **La garantie jeunes s'est développée et sera généralisée**, le compte personnel d'activité débloquera des heures de formation supplémentaires pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés et, grâce à un accompagnement de plus en plus individualisé, le programme « 500 000 formations » bénéficiera prioritairement aux chômeurs de longue durée.
- **La prime d'activité, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, améliore le pouvoir d'achat de millions de ménages**, y compris les jeunes actifs qui gagnent jusqu'à 1 500 euros, et incite ainsi à la reprise d'emploi.

Cependant, la pauvreté et les inégalités subsistent, et c'est pourquoi la mise en œuvre de ce plan reste une priorité pour le gouvernement :

- **Pour favoriser l'information et l'accès aux droits, un premier accueil social de proximité sera organisé sur tout le territoire.** Un simulateur en ligne sera déployé dès 2016, complété par un vaste programme de médiation numérique assuré par des jeunes en service civique.
- **Pour permettre à chacun de rester durablement dans son logement, la politique du logement s'organise notamment via le plan de prévention des expulsions locatives**, la relance de l'aide à la pierre pour réduire

le coût des logements sociaux et la mise en place progressive du chèque énergie utilisable pour tous les types d'énergie et les travaux d'amélioration énergétique. 25 % des logements sociaux dans les quartiers les plus prisés devront bénéficier aux demandeurs les plus pauvres (cf. loi Egalité et citoyenneté). Les critères de domiciliation des personnes sans abri seront simplifiés pour éviter les refus abusifs. L'effort sans précédent de développement de places d'hébergement d'urgence sera poursuivi.

- **Pour donner leurs chances à tous les enfants, la scolarisation des enfants dès 2 ans se renforce en allant au-devant des familles, la lutte contre le décrochage scolaire se poursuit, et le soutien à l'environnement éducatif large se développe** (soutien à la parentalité, prise en charge médicale des enfants à l'école, programme d'éducation alimentaire).
- **Avec la généralisation des « points conseils budgets », le gouvernement entend prévenir plus efficacement le surendettement**, facteur de fragilisation de nombreux ménages.

Le combat contre la pauvreté doit être livré sur tous les territoires, urbains et ruraux, avec les collectivités locales, les organismes de sécurité sociale et l'ensemble des partenaires associatifs, les professionnels de terrain et les bénévoles qui œuvrent au quotidien au service de leurs proches et de leurs concitoyens. C'est pourquoi **le Premier ministre adressera une instruction aux préfets** dans les semaines qui viennent, afin de leur demander en particulier de veiller à la mise en œuvre de stratégies locales destinées à faciliter la domiciliation des personnes sans abri, à améliorer la prise en charge des familles et des enfants, et à garantir l'accessibilité physique et numérique des services au public. Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale fait vivre les valeurs républicaines de solidarité et de fraternité, que le gouvernement porte résolument.

HOMMAGE NATIONAL – SOLDATS MALI

Un « hommage national » en présence du président de la République sera rendu « la semaine prochaine » aux 3 soldats tués au Mali. Le maréchal-des-logis Damien Noblet, le brigadier Michael Chauwin et le 1^{re} classe Mickaël Poo-Sing, originaires du 511^e régiment du train d'Auxonne (Côte d'Or), ont succombé à la suite de l'explosion d'une mine au passage de leur véhicule blindé, mardi, à proximité de la ville de Tessalit, au nord du Mali, lors d'une opération de la force française Barkhane. « Avec leurs compagnons d'armes, je souhaite rendre hommage à nos 3 soldats dont la valeur, la motivation et le dévouement étaient reconnus de tous. Ils accomplissaient une mission essentielle dans la lutte globale que notre pays mène contre le terrorisme au Sahel » (J-Y. Le Drian, 13/04/16). Ce triste évènement rappelle que « la lutte sans merci qui est engagée [doit] se poursuivre » (S. Le Foll, 13/04/16).

ITW PM - JEUNESSE / NUIT DEBOUT

Les mouvements de jeunesse sont la démonstration d'une énergie constructive. La jeunesse a le sentiment que la société ne se préoccupe pas assez d'elle. Nous avons déjà fait beaucoup de choses pour elle (prime d'activité, formations, mesures jeunesse, apprentissage...). Mais cela ne suffit pas, nous devons aller plus loin et créer du sens pour la jeunesse toute entière : dans l'école avec des services civiques dédiés à l'aide scolaire ; dans l'enseignement supérieur avec la mise en place d'un accompagnement concret lors du passage à la vie active ; dans l'entrepreneuriat avec l'augmentation prochaine de 50% du nombre d'entreprises accompagnées par l'Agence France Entrepreneurs.

Les manifestations et le mouvement Nuit Debout « sont la démonstration que la jeunesse dans ce pays est une belle énergie et que nous pouvons construire l'avenir avec elle ». « C'est le signe que la société française a un souffle » (PM, 13/04/16).

« La jeunesse a le sentiment légitime que la société ne se préoccupe pas d'elle. C'est donc logique qu'elle soit exigeante. C'est un enjeu majeur. Nous avons d'ailleurs fait beaucoup de choses » (PM, 13/04/16):

- « Un million de jeunes sont éligibles » à la prime d'activité ;
- « 400 000 autres bénéficieront d'une allocation de 460€ et, surtout, d'un plan d'accompagnement vers la formation et l'emploi » avec le développement de la garantie jeunes ;
- « Le gouvernement a annoncé un plan d'ensemble. Pas seulement pour les étudiants. Pas pour éteindre une contestation. Mais pour répondre aux inquiétudes exprimées. Avec des réponses concrètes. Par exemple, nous luttons contre la précarité avec une aide pour les jeunes diplômés en recherche d'emploi, nous permettons à tous les moins de 30 ans qui n'ont pas de garant de trouver un logement, nous encourageons l'apprentissage, tout en améliorant la rémunération des apprentis » (cf. Essentiel du 11/04/16).

Bien sûr, « cela ne suffit pas. Il faut aller plus loin et créer du sens pour la jeunesse tout entière » (PM, 13/04/16).

- **Dans l'éducation :** « 5 000 services civiques seront mobilisés » pour aider les parents qui veulent accompagner leurs enfants, en leur disant, concrètement, comment surveiller les devoirs, les aider à s'organiser, aller à la rencontre des professeurs. En outre, « toutes les écoles dont les bâtiments ne sont pas à la hauteur seront rénovées avant la rentrée 2016 ».
- **Dans l'enseignement supérieur :** « nous voulons permettre à ceux qui ont fait des études, montré leur mérite, de s'insérer dans la vie professionnelle : 8 400 bacs + 3 qui sont au chômage et vivent dans les quartiers populaires bénéficieront d'un accompagnement concret. Un système de parrainages sera proposé pour leur donner le réseau professionnel qu'ils n'ont pas ».
- **Dans l'entrepreneuriat :** « L'Agence France entrepreneurs est lancée : nous voulons augmenter de 50 % le nombre d'entreprises accompagnées ».

ITW PM - LAICITE

La laïcité est au cœur des valeurs de la France, c'est normal d'en débattre. Il existe une interrogation sur l'ouverture du monde et sur la place de l'islam entre ceux qui veulent revenir à une France qui n'a jamais existé et les autres qui tiennent un discours humaniste qui intègre les valeurs universelles de la France. La France n'a qu'un objectif : réussir ce beau mélange qui consiste à rester nous-mêmes tout en accueillant la richesse de la diversité. Le devoir de la France est notamment de protéger ses compatriotes de confession musulmane des actes anti-musulmans.

« La laïcité, c'est notre ADN. C'est normal que l'on en débattre » (PM, 13/04/16). Hier, « la République s'est construite en opposition au pouvoir de l'Eglise catholique ». « Aujourd'hui, la laïcité est confrontée à la montée de l'islam radical, mais aussi à la place de l'islam dans nos sociétés ».

« Il y a une interrogation [...] profonde dans notre pays sur l'ouverture au monde ou sur la place de l'islam » (PM, 13/04/16). D'un côté, « il y a ceux qui veulent fermer le pays et rêvent de revenir à une France qui n'a jamais existé ». De l'autre, il y a un message humaniste de la France qui intègre « ses valeurs universelles ». « Il faut tenir compte de la société telle qu'elle est. Il y a un métissage, une diversité d'origines, de cultures, de couleurs de peau ».

La France n'a qu'un objectif : celui de « réussir [...] ce beau mélange qui consiste à la fois à rester nous-mêmes, avec nos valeurs républicaines, notre langue, notre mode de vie, l'égalité hommes-femmes, et aussi à accueillir la richesse de la diversité, sans lui demander jamais de renoncer à ce qu'elle est » (PM, 13/04/16).

Le devoir de la France est notamment de « protéger nos compatriotes de confession ou de culture musulmane » (PM, 13/04/16). D'une part « de la stigmatisation, des actes antimusulmans ». D'autre part, « il faut les protéger aussi de l'idéologie salafiste ».

COTISATIONS CDD

Un amendement gouvernemental au projet de loi travail rendra obligatoire la modulation des cotisations d'assurance chômage en fonction de la nature et de la durée des contrats de travail. L'objectif de cette mesure n'est évidemment pas d'augmenter globalement le coût du travail : le gouvernement a mobilisé plus de 40 Md € pour alléger le coût du travail en France et restaurer la compétitivité de notre économie, il n'est évidemment pas question de remettre en cause cette évolution. L'objectif est d'inciter les entreprises à privilégier le CDI en augmentant le niveau des cotisations d'assurance chômage pour les CDD, en particulier de très courte durée. Ainsi, avec les dispositions du projet de loi qui conforte l'embauche en CDI, nous inciterons les employeurs à privilégier le CDI. Les partenaires sociaux définiront précisément le fonctionnement de cette modulation.

Chiffre clé : 69 % des embauches sont en fait des réembauches chez un ancien employeur

Le gouvernement a annoncé qu'il déposerait un amendement au projet de loi travail afin de rendre obligatoire la modulation des cotisations d'assurance chômage en fonction de la nature et de la durée des contrats de travail. L'objectif de cette mesure n'est évidemment pas d'augmenter globalement le coût du travail. Le Gouvernement a mobilisé plus de 40 Md € au titre du CICE et du Pacte de responsabilité pour alléger le coût du travail en France et

restaurer la compétitivité de notre économie. Il n'est évidemment pas question de remettre en cause cette évolution qui est au cœur de notre politique depuis 2012.

L'objectif est d'inciter les entreprises à privilégier le recours au CDI en augmentant le niveau des cotisations d'assurance chômage pour les CDD, et en particulier pour les CDD de très courte durée. Aujourd'hui, plus de 90% des embauches se font en CDD ou en intérim et 2/3 des embauches concernent des CDD de moins d'un mois. Les embauches en CDD de moins d'un mois ont plus que doublé entre 2000 et 2012. Et **69 % des embauches sont en fait des réembauches chez un ancien employeur.** C'est cette précarité à laquelle le gouvernement veut s'attaquer.

Ainsi, avec les dispositions du projet de loi qui conforte l'embauche en CDI, nous inciterons les employeurs à privilégier le CDI et pénaliserons ceux qui privilégient aujourd'hui le recrutement systématique en CDD. C'est un levier pour lutter contre la précarité sur le marché du travail qui facilitera en particulier l'accès des jeunes à l'autonomie.

Il ne s'agit pas dans l'amendement de définir précisément le fonctionnement de cette modulation. Ce sera aux partenaires sociaux dans le cadre de la négociation de la convention d'assurance chômage de définir les modalités de mise en œuvre de cette modulation : champ d'application, niveau de la modulation.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84
L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.